Bruxelles, le 1er septembre 2020

## **Avis général n°9A**

|  |
| --- |
| **Les objets non autorisés :**  **GSM-baladeurs-appareils photos-écouteurs**  **casquettes-couvre-chefs et autres** |

Chers parents,

Chers élèves,

La Direction, sensible à la bienveillance, autorise l’utilisation des GSM dans l’établissement selon les règles développées ci-après :

* L’utilisation du GSM sera autorisée **en** **mode silencieux** avant 8h00, à la récréation de 10h30 à 10h50, de 12h30 à 13h30 et à la salle d’étude.

**En dehors de ces moments, celui-ci sera totalement proscrit.**

* Les appels, les prises de photos, la création de films, les écoutes vidéo et de musique sont interdits.
* Toute infraction aux règles ci-dessus sera suivie d’une confiscation dudit GSM pour la journée.
* L’utilisation des baladeurs, appareils photos, écouteurs et autres est interdite au sein de l’école, comme le stipule le règlement d’ordre intérieur.
* Le port de casquettes et autres couvre-chefs est également interdit dans l’école ainsi que pendant les activités scolaires à l’extérieur du bâtiment.
* Tout comportement inadéquat en la matière sera sanctionné selon les modalités du règlement d’ordre intérieur.

**Signatures des parents Signature de l’élève, Le Directeur,**

**ou de l’étudiant majeur, M. PIROTTE**

1/1